

**Résolution CM/ResDip(2008)1  
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,  
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)<sup>1</sup>*

**Annexe 5 : Plan type pour les rapports annuels**

**Rapport annuel pour l'année 2022**

Etat : France

Nom de la zone : Réserve Naturelle Nationale de Camargue

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés : 1966- 56 ans

**Autorité centrale concernée :**

Nom : Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN)

Adresse: 44 rue d'Alésia – 75014 Paris

Tél : +33 1 43 20 15 39

Fax :

e-mail : [contact@snpn.fr](mailto:contact@snpn.fr)

www : [www.snpn.fr](http://www.snpn.fr)

**Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :**

Nom : Réserve Naturelle Nationale de Camargue

Adresse : La Capelière-C134 de Fiérouse- 13200 Arles

Tel : +33 4 90 97 00 97

Fax :

e-mail : [camargue-administratif@espaces-naturels.fr](mailto:camargue-administratif@espaces-naturels.fr)

www : [www.snpn.com/reservedecamargue](http://www.snpn.com/reservedecamargue)

---

<sup>1</sup> Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.

**1. Conditions :** Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. garantir la mise en œuvre du plan de gestion 2011-2016.

Au vu du contexte sanitaire, un arrêté préfectoral de prolongation jusqu'en juin 2022 du plan de gestion a été pris. Un deuxième arrêté préfectoral de prolongation a été pris jusqu'en décembre 2022.

Une révision partielle (uniquement les tomes B et C) du plan de gestion a été lancée fin 2021 par une évaluation réalisée en externe.

Les instances de gouvernance (conseil de direction et conseil scientifique) se sont réunies au printemps pour valider le bilan évaluatif et la méthodologie de révision.

Le travail de révision a été réalisé en interne par l'équipe technique et scientifique de la réserve.

Les instances se sont réunies en novembre pour valider la révision partielle ce qui a été fait à l'unanimité.

Après un dernier passage devant le CSRPN prévu en décembre 2022, l'arrêté du plan de gestion sera pris d'ici fin janvier 2023 avec une validité jusqu'en janvier 2028.

A partir de 2028, il est prévu de renouveler le plan de gestion sur un pas de temps décennal.

**2. Recommandations :** Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. étudier la possibilité de réactiver la coopération avec d'autres sites deltaïques du Diplôme européen (comme le parc national de Doñana en Espagne ou la réserve de la biosphère du delta du Danube en Roumanie) ;

La coopération avec d'autres sites deltaïques du Diplôme européen n'a pas été réalisée jusqu'alors. Le manque de moyens humains et de moyens financiers (permettant une base pour des échanges) n'ont pas permis d'avancer sur ce sujet.

Cette mission est relevée par le Parc Naturel Régional de Camargue, acteur principal du delta camarguais et porteur de la réserve de biosphère de Camargue. Une coopération est en cours avec le Parc de Doñana et les Réserves de Biosphère du Danube notamment sans que nous ayons été sollicités pour être partie prenante.

A la fin de 2022, via l'Agence régionale de l'environnement de la région SUD un partenariat technique est à l'étude avec le parc national de Palo Verde au Costa Rica qui présente beaucoup de similitudes avec les enjeux de gestion de la réserve nationale de Camargue.

2. octroyer des moyens supplémentaires suffisants, tant financiers qu'humains, notamment au vu de la mise en place prochaine d'un périmètre de protection tel que prévu par la Loi du 10 juillet 1976 sur la conservation de la nature, pour garantir la gestion, la surveillance et le suivi scientifique de la réserve ;

La dotation de fonctionnement accordée par l'Etat français pour la gestion de la RNN Camargue a été augmentée de façon conséquente (+ 11%) en 2021. De surcroît, les objectifs de pédagogie et d'animation du territoire sont maintenant intégrés officiellement aux objectifs des réserves naturelles nationales. Cette évolution se traduit (en sus de l'augmentation de la DCO) par le financement d'un poste dédié à ces activités. Une médiatrice territoriale a ainsi pu être embauchée à la fin de l'année 2021.

Enfin, la SNPN a pu obtenir, dans le cadre du plan de relance mis en œuvre par l'Etat français, une subvention qui sera consacrée à la restructuration de l'accueil sur le territoire de la RNN Camargue (stratégie et espaces ouverts au public), qui s'est traduite en septembre par la création d'un poste à durée déterminée pour mener à bien cette action et réaliser les investissements dédiés.

En 2022 dans le cadre du plan de sauvegarde du Vaccarès porté par la SNPN sous l'égide de l'Etat, des fonds spécifiques ont été alloués. 99 000 euros pour des missions de suivi de la qualité et de la quantité d'eau qui va rentrer dans le système Vaccarès et 70 000 euros pour assurer des missions d'animation et de gestion du programme, aboutissant au recrutement d'un chargé de mission hydraulicien pour 12 mois minimum.

Le déficit chronique en termes de coûts de fonctionnements annuels se trouve ainsi significativement réduit, sans pour autant atteindre encore l'équilibre budgétaire (déficit comblé par l'association gestionnaire), ni d'avoir des moyens humains en adéquation avec ce que nécessiterait idéalement la gestion de cette réserve.

3. faire appliquer strictement la limitation des rejets d'eau d'origine agricole dans la réserve, notamment dans l'étang de Vaccarès, et poursuivre la collaboration avec les riziculteurs dans le respect des principes du développement durable en veillant à la mise en œuvre du programme d'actions à cinq ans comme convenu entre les différents acteurs ;

Un suivi réalisé par la SNPN depuis 2011 a pour objectif de faire un état des lieux actuel de la contamination de la réserve et de son impact éventuel, puis de mesurer l'effet de l'amélioration des pratiques agricoles dans les années à venir.

Les analyses réalisées par un laboratoire agréé par le ministère de l'environnement concernant près de 700 substances chimiques, potentiellement polluantes, comprenant des pesticides, des métaux et métalloïdes, des HAP, des pesticides organochlorés, quelques autres substances organiques et des PCB, auxquelles s'ajoutent des molécules résultant des traitements fertilisants et des minéraux ainsi que les facteurs physico-chimiques. Les résultats sont confrontés aux données publiques de l'Agence de l'Eau RMC concernant le point d'échantillonnage « Rhône à Arles ».

Plus d'une décennie de suivi a permis de mettre clairement en évidence la réalité et l'importance de la contamination des canaux de drainage par les pesticides et le transfert de ces polluants vers les étangs et lagunes de la réserve. Douze molécules interdites ont été détectées régulièrement (oxadiazon, molinate, metolachlor...) et d'autres, autorisées ou non pour la riziculture ou encore dérogatoire certaines années, à des concentrations très supérieures aux normes de qualité environnementales, en particulier dans les canaux de drainage (bentazone, glyphosate/AMPA, ...).

Au total, sur l'ensemble de la période d'analyses, ce sont plus de 50 contaminants (pesticides, HAP, micropolluants) qui ont été retrouvés dans les étangs et canaux de Camargue.

L'indicateur du SEQ Eau « somme des pesticides » met en évidence cette forte contamination des canaux de drainage (classés mauvais à très mauvais) et la contamination moyenne des étangs, en général plus contaminés que le Rhône..

De façon concomitante, l'état de l'herbier de zostères naines (habitat et espèce patrimoniaux) de l'étang du Vaccarès ne cesse de se dégrader comme, de façon plus générale, l'état de conservation du système lagunaire dans sa globalité. Les zostères naines (*Zostera noltii*) ont ainsi quasiment disparu du Vaccarès depuis 2018 (1 % d'occurrence vs 30 à 40 % au début des années 2000).

Depuis plusieurs années, plusieurs réunions ont eu lieu avec le Sous-Préfet d'Arles, les services de l'Etat concernés (DREAL, Conservatoire du Littoral, DDTM, OFB, DRIR,...), mais également avec le procureur de Tarascon, les services de police concernés (gendarmerie, OFB, DDTM...) permettant de soulever les problèmes d'actions de Police de l'eau en Camargue (sous effectifs OFB, et manque de contrôles).

Le travail du gestionnaire dans ce domaine, outre le rôle de porteur d'alerte qu'il ne cesse de mener auprès de toutes les instances concernées, consiste également à participer et faire entendre sa voix dans tous les réseaux et instances en lien avec une gouvernance de la gestion de l'eau en Camargue reposant sur des bases consensuelles et non opposables. C'est ainsi que, en particulier, nous intervenons régulièrement dans les travaux menés par les Associations syndicales de canaux, à l'occasion de la réalisation de leurs schémas directeurs.

En 2022, dans la continuité de 2021 qui confirmait la chronicité des pollutions décrites ci-dessus, la réserve a été à l'initiative d'un plan de sauvegarde du Vaccarès. Les orientations de ce plan ont validées par le conseil scientifique de la réserve et sont les suivantes:

- l'augmentation des apports d'eau douce issus directement du Rhône,
- la diminution drastique ou l'arrêt des apports d'eaux contaminées de drainage,
- l'amélioration de la connectivité à la mer par la restauration des pertuis (Fourcade, Comtesse).

Plusieurs réunions ont été organisés avec la sous-préfecture, la DREAL et le Conservatoire du Littoral pour avancer sur la mise en œuvre de ce plan, notamment sur son volet « apport d'eau douce ».

La réserve a mis en place une concertation avec les gestionnaires de réseaux d'irrigation afin d'étudier les possibilités techniques d'apport d'eau douce depuis le Rhône et d'évaluer les couts inhérents.

Ce travail de concertation a abouti à un accord de la part de certains gestionnaires de réseaux et permet d'espérer la mise en place à terme du plan avec deux phases :

**Phase 1** : confortement et restauration de dispositif d'apports existants à partir des ASA de Petite Montlong et Aube de bouic.

Il concerne 4 réseaux permettant d'apporter environ 8 millions de m<sup>3</sup> de septembre à novembre répondant aux besoins minimaux des années moyennes.

Ces dispositifs seraient rapidement fonctionnels. En fonction des scénarios ils impliqueraient environ 130 000 euros de travaux et des droits d'eau annuels de 50 K€ environ.

**Phase 2** : reprise de dispositifs dégradés et création de dispositifs gravitaires

Cette phase viserait à compléter les apports de la phase 1 sur cette base :

- alimentation gravitaire à partir du canal des grandes cabanes (projet en cours OFB/CDL)
- alimentation du système inférieur via le canal d'amphise (étude préalable nécessaire)

Les travaux de la phase 1 seront engagés à partir de début 2023.

4. engager des études pour la lutte biologique contre les espèces invasives, entre autres végétales, telles la Jussie (ou *Ludwigia peploides*) ou le *Baccharis* (*Baccharis Hamilifolia*) et octroyer les moyens nécessaires aux mesures de lutte mécanique ou manuelle ;

Des travaux et chantiers réguliers ont permis ces dernières années de contrôler la présence de plusieurs espèces (*Senecon* du cap, Herbe de la Pampa, Jussie...). Des retours d'expérience ont également permis d'ajuster les méthodes et de mieux cibler les périodes favorables pour les interventions. Ces travaux sont également ouverts à des chantiers extérieurs afin de faire face à l'ampleur des investissements en temps nécessaires. En 2022, des budgets ont été obtenus dans le cadre d'un appel à projet "France Relance" pour réaliser des prestations permettant d'assurer la gestion des espèces concernées à la Capelière (*Jussie* et *Baccharis*). Dans le prochain plan de gestion, l'état des lieux de la présence des espèces a été dressé et une priorisation par secteur de gestion a été proposée. Elle permettra de cibler le montage d'un projet global (les budgets existants de dotation de l'état n'étant pas suffisant pour mener ces opérations) visant la gestion des EEE sur les 5 prochaines années.

5. mettre davantage en évidence le Diplôme européen et l'action du Conseil de l'Europe, particulièrement aux points d'accueil et sur les dépliants de la réserve ;

Le diplôme européen est affiché depuis son octroi dans la salle d'accueil du public à la Capelière. Il est accompagné depuis 2015 de l'affiche anniversaire du diplôme correspondant à la réserve de Camargue, et le dépliant informant sur le diplôme est accessible sur place, en attendant la rénovation de l'ensemble de l'exposition dans les années à venir. Plusieurs autocollants ont été installés dans les lieux d'accueil du public et régulièrement renouvelés, et le drapeau est visible au phare de la Gacholle. Le logo apparaîtra sur les dépliants et les panneaux lors des prochaines rééditions (projet de restructuration de l'accueil du public en cours, finalisation prévue en 2023).

6. contrôler la fréquentation à la périphérie de la réserve ;

Entre 40 et 50 000 personnes sont d'ordinaire comptabilisées dans les trois sites d'accueil du public de la réserve (La Capelière, Salin de Badon, Phare de la Gacholle). On estime à environ 100 000 le nombre de personnes « pratiquant » la réserve. Il s'agit essentiellement d'un public balnéaire, adepte de sports de nature et naturaliste. Dix kilomètres de plage en réserve, bordée à l'est par les Saintes-Maries-de-la-Mer, et à l'ouest par les plages de Beauduc, spot reconnu de camping sauvage et de kite-surf.

En 2022, les actions suivantes ont permis de limiter et maîtriser la fréquentation à la périphérie de la réserve :

- poursuite des actions partenariales de police avec la gendarmerie des Saintes-Maries-de-la-Mer (brigades motorisés mises en place cette année) et de Salin-de-Giraud et les agents de sensibilisation du Parc naturel régional de Camargue (écogardes) qui sensibilisent et jouent un rôle de veille sur les plages de Beauduc à proximité de la réserve
- présence quotidienne (y compris week-end et jours fériés) des agents commissionnés et assermentés de la réserve de Camargue
- mise en place de missions de sensibilisation sur la plage de la réserve par la présence de deux services civiques d'avril à octobre
- poursuite des actions de maîtrise de la fréquentation des plages de Beauduc dans le cadre de la gestion du site des étangs et marais des Salins de Camargue dont la réserve est co-gestionnaire. Ce plan de gestion des usages permet de cantonner la circulation et le stationnement des véhicules à moteur sur une aire de stationnement dédié.

Ces actions qui s'inscrivent dans des actions engagées depuis plusieurs années nous permettent aujourd'hui de maîtriser la fréquentation en périphérie de la réserve. La mise à niveau progressive des équipements d'accueil (Capelière en 2022, la Gacholle en 2023) renforcera l'action en permettant de mieux canaliser la

fréquentation sur l'année et de valoriser l'action de la réserve auprès des publics cibles (naturalistes, grand public, habitants de Camargue).

Afin de conforter cette dynamique, la SNPN a engagé une discussion avec l'Etat (propriétaire de la digue à la mer) et le SYMADREM (gestionnaire de la digue à la mer) afin d'installer une barrière à l'entrée ouest de la réserve. Et ceci afin de limiter les accès des véhicules à moteur qui persistent et peuvent générer des impacts sur le milieu dunaire.

7. préparer un plan d'adaptation aux changements climatiques incluant l'élévation du niveau de la mer.

Tout d'abord les suivis scientifiques historiques sur la Réserve constituent autant d'éléments permettant de caractériser et qualifier les effets des changements globaux. Si la connaissance reste à parfaire, le temps de l'adaptation doit arriver. Dans le prochain plan de gestion, une action de diagnostic de vulnérabilité au changement climatique, souhaité en concertation avec le territoire et les acteurs locaux, est prévu. L'objectif : identifier les points de vulnérabilités principaux, proposer des pistes d'adaptation et les intégrer au plan de gestion. Par ailleurs, la Réserve est impliquée dans les discussions de fonds sur le sujet, en particulier la stratégie littorale portée par le SYMADREM. Enfin, dans le cadre du nouveau plan de gestion, certains indicateurs ont été adaptés, pour correspondre à des enjeux ou des fonctionnalités dans le cadre de changements globaux. Par exemple, l'indicateur sur les herbiers aquatiques concernent les espèces jouant ce rôle, que ce soit dans un contexte saumâtre ou marinisé. De la même manière pour les oiseaux, les aires de répartition étant en cours de changement, ce ne sont pas les espèces historiquement présentes qui sont forcément visées, mais l'importance fonctionnelle de la réserve pour un grand nombre d'espèces. L'indicateur sur la salinité et les niveaux d'eaux a été actualisé en intégrant les données sur une période de près de 70 ans, couvrant donc les années récentes, particulièrement emblématiques des changements en cours (sécheresse extrême, température importante, décalage des apports par précipitation...). Enfin, certaines actions structurantes de gestion, notamment les apports d'eau douce, constituent des actions de transition importante dans ce contexte. L'augmentation du niveau marin ayant des conséquences hydrologiques, de nouveaux apports d'eau douce au système permettront de tamponner (au moins pour un temps) les effets de la montée du niveau marin. Le changement climatique et la montée du niveau marin sont identifiés comme des facteurs de pression transversaux. Certaines actions permettront d'apporter des éléments de connaissance importants sur ces questions : en particulier un travail est prévu pour qualifier les apports d'eau et de sel via les nappes souterraines, ou encore le suivi du trait de côté annuel.

3. **Gestion du site** : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Malgré la mise en œuvre de sources de financement diversifiées, l'augmentation appréciable de la dotation courante ordinaire et l'octroi de financements supplémentaires via le plan de relance lié à la crise sanitaire et le plan de sauvegarde du Vaccarès, les budgets associés à la gestion de la RNN Camargue restent insuffisants. Des diminutions d'engagement, notamment de la Région Sud sur les programmes d'accueil du public sont récurrentes ces dernières années (2022 compris). Les financements attribués par l'Agence de l'Eau pour le suivi de la qualité de l'eau risquent d'être remis en cause lors du développement du 11<sup>e</sup> programme de l'Agence. De manière générale, la difficulté à financer la totalité du bon fonctionnement de la RNN Camargue constitue un problème récurrent.

L'augmentation de la dotation ministérielle (stable durant dix ans jusqu'en 2020) ainsi que la création d'un poste dédié à la médiation territoriale sont cependant des soupapes améliorant sensiblement la situation (et ce de façon pérenne). La subvention obtenue dans le cadre du plan de relance permettra en outre de mener à bien une grande partie du projet de rénovation de l'accueil du public. Les fonds alloués par l'Etat pour le lancement du plan de sauvegarde du Vaccarès aide toutefois la réserve de Camargue à tenter de relever le défi de l'état de conservation du système lagunaire.

La recherche de financements complémentaires, la diversification des sources de financements (appels à projets, mécénat...) doivent cependant être maintenues et amplifiées.

**4. Frontières :** Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Le site diplômé n'a pas évolué en 2022.

**5. Autres informations :** Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Plan de Gestion 2016-2020 et bilans d'activités annuels sont disponibles sur :  
<https://www.snpn.com/reservedecamargue/documentation/>

\*\*\*